

Sujet : [INTERNET] Fwd: Projet agrivoltaïque de Driol Germenay

De : Claudine V

Date : 14/10/2022 15:17

Pour : pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr

Ci-dessous mon précédent mail, voici mes coordonnées :

Claudine V , 21500 Montbard (région Auxois-Morvan)

envoyé : 14 octobre 2022 à 15:13

de :

à : pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr

objet : Projet agrivoltaïque de Driol Germenay

Je m'oppose à un tel projet contraire à la sauvegarde de notre environnement, de la biodiversité et de notre planète en général; et pour nombre de raisons en particulier pour lesquelles je me permets d'attirer votre attention:

Usage de sols agricoles

- **Toujours plus d'artificialisation des sols** à travers ce projet alors que les surfaces déjà artificialisées qui peuvent être équipées existent largement dans la Nièvre pour atteindre les objectifs fixés. Mais c'est économiquement (un peu) plus rentable de monter des projets dans les champs...
- **Risque de renchérissement des terres agricoles**, de multiplication de ces projets et de disparition du métier de paysan pour un modèle d'exploitant agricole au service des industriels de l'énergie.
- **Besoin de terres agricoles pour nourrir la population**, ce projet réduit la surface agricole utile malgré la culture de foin.

Démocratie

- **Ce projet fait l'objet d'un déni de démocratie** : pas de consultation réelle des populations ni de participation au projet. Risque de rejet et de mécontentement profond si les quelques élus aux commandes et la chambre d'agriculture ne prend pas en compte l'avis des citoyens.
- Pire, la réglementation de la consultation du public n'est pas respectée : en effet **la mairie de Dirol a refusé à plusieurs reprises de montrer le dossier aux citoyens demandeurs**, visiblement à la demande express des élus, vu que la première adjointe en personne a refusé le dossier à l'une de nos adhérentes... Jusqu'au passage de l'huissier d'Adret Morvan...

Compensation financière, modèle libéral sans maîtrise d'un plan global

- **Une société agricole privée touchera 114 000 euros de « compensation agricole »** (la CUMA de la Vaucreuse, dont le maire de Germenay fut l'administrateur et dont il est toujours sociétaire, comme certains élus du conseil municipal) de la part de l'industriel European Energy. **Le maire de Germenay est-il impartial comme l'exige son mandat ou défend-il des intérêts privés ?**
- **Peu de retombées financières pour les communes** concernées mais pour la CUMA de Germenay qui représente l'intérêt de quelques agriculteurs. Leur projet (hangar, achat d'une machine agricole) ne représente pas l'intérêt collectif. Les communes et les citoyens n'ont aucun bénéfice dans ce projet.
- **La chambre d'agriculture** défend ce projet et de nombreux autres dans le département pour **financer des bassines**, dont l'impact écologique est très contesté.
- **Marché / planification**
Il est impératif de ne pas laisser au seul marché (un propriétaire terrien loue à un industriel) le choix de projets aussi importants. Nécessité de planification des projets d'énergie renouvelables au niveau du département, de la communauté de communes vers des friches industrielles, des toitures, des sites déjà urbanisés. Cela est tout à fait possible, les sites sont disponibles, mais cela intéresse moins les investisseurs.

Eau

- (Page 69 étude impact) *«Plusieurs cavités sont identifiées par le BRGM au sud-est de l'aire d'étude immédiate. De plus la présence de 3 dolines est connue sur le secteur. Ces dolines témoignent du contexte karstique du site».*
Ce site est effectivement aux confins du karst Nivernais. Un contexte karstique implique un risque fort de contamination de l'aquifère comme l'a démontré l'hydrogéologue spécialiste du Karst Nivernais Alain Couturaud lors du recours contre le projet Erschia. La présence de plusieurs transformateurs et des risques de contamination de l'aquifère ne semblent pas évoqués dans le dossier. Pourtant le fabricant GMT international indique à propos des transformateurs : *La pollution de l'eau est le problème numéro un contre lequel il faut lutter.*

Production de protéines végétales, transition énergétique

- *P 186 étude "L'objectif 2030 : doubler les surfaces en plantes riches en protéines et faire de la France un leader de la protéine végétale en alimentation humaine. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le projet qui s'implante sur des terres agricoles exploitées depuis près de 50 ans".*

Si l'augmentation de production de protéines végétales est un objectif global utile dans le cadre de la transition énergétique et écologique, on peut toutefois faire 3 remarques : l'agriculteur produit actuellement déjà des protéines végétales (céréales), donc l'objectif d'augmentation de la production est pour le moins relative, vu qu'on réduit la surface de production... Il n'est pas prévu que la production fasse l'objet d'une consommation locale, le transport qui va être généré n'est pas optimal dans le cadre de la transition énergétique. Les plans cohérents de transitions, insistent sur la modification nécessaire du modèle agricole, sur ce point le projet ne renonce pas aux intrants et pesticides (production non BIO), consommateur d'énergie fossiles et destructeur de la biodiversité. L'exploitant reste donc sur un modèle de production incompatible avec les plans globaux de transition. Le projet est présenté comme un modèle de transition énergétique est donc surtout un modèle optimisé financièrement.

Zone humide

On constate que la zone humide est concentrée sur quelques zones non aménagées. Mais avant 1970 l'ensemble de la zone (forêt) était une zone humide. Une fois rasée, la zone a subi un drainage systématique pour permettre une culture intensive de céréales. Le propriétaire (qui n'a pas changé) qui a donc détruit une forêt en la rasant, une zone humide en drainant la zone, affecté la qualité des sols par des intrants chimiques justifie aujourd'hui du faible intérêt écologique des terres pour y installer un projet industriel. On note que même le drainage ne fait pas l'objet d'une remise en état initial. La mise en avant de l'argumentaire écologique du dossier manque quand même de crédibilité...

